

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :**

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 2 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la hauteur de l'étage d'un bâtiment principal industriel projeté, déposée par monsieur Jason Bussières.

**IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE**

La demande de dérogation mineure numéro 2022-00312 vise un bâtiment principal industriel projeté sis au 10, rue de l'Industrie, sur une partie du lot 5 612 630 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 6 545 056 du cadastre du Québec), dans la zone I-29 (dominante industrielle) de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

**NATURE DE LA DEMANDE**

La présente demande de dérogation mineure porte sur l'acceptation d'une hauteur d'étage à 2,39 mètres, mesurée depuis le plancher fini jusqu'au plafond fini, alors que l'article 8.11.4 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit que la hauteur des étages d'un bâtiment principal industriel, mesurée depuis le plancher fini jusqu'au plafond fini, ne peut être inférieure à 2,7 mètres. Il s'agit d'une dérogation de 0,31 mètre par rapport à la hauteur d'étage minimale exigée.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.**

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille-vingt-deux.**

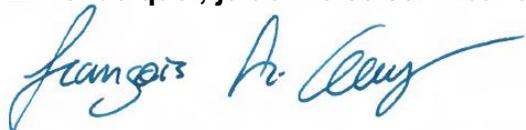


**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.**  
**Directeur général et greffier-trésorier**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca) et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 14 octobre 2022 entre 9 h et 17 h.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 octobre 2022.**



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier**